

SOMMAIRE

Avant-propos	7
Sources	11
Introduction	17
Quelques précisions sur le droit et les usages en Dauphiné sous l’Ancien Régime	24
Conditions de vie des verriers	32
Les noms et les surnoms	43
Grandeur et décadence des Châteaueux	47
La famille d’Esclauzels	75
François de Ferre et ses descendants	105
Amos de Ferre et ses descendants	135
Philippe de Ferre, sieur du Colombaud	166
Les Bouillane du Poët-Laval	184
Osée de Bouillane, Anne de Ferre et leurs enfants ...	186
Étienne de Bouillane, sieur de la Coste	228
Conclusion	285
Annexe 1 – Charles de Boulhane, histoire d’une abjuration	292
Annexe 2 – La famille Orgeas	299
Bibliographie	307

INTRODUCTION

LE VERRE A PROBABLEMENT été une invention fortuite comme bien d'autres, lorsque du sable, fondu par un brasier ou par la foudre, a été retrouvé vitrifié parmi les cendres.

Dès le troisième millénaire avant notre ère en Égypte et en Orient, on sait maîtriser la technique de fabrication du verre à base de sable contenant des coquillages, placé dans un creuset et fondu à haute température dans un four à bois. On le colore déjà en vert en y ajoutant du fer ou en bleu en y mêlant du cuivre. On en fait alors essentiellement des perles, des éléments de parure, des émaux.

Vers le premier siècle de notre ère, l'invention de la canne à souffler modifie radicalement la technique du travail du verre qui va se perfectionner très vite: une petite masse de verre en fusion, la paraison, est prélevée dans le creuset au bout d'une longue tige creuse dans laquelle le verrier souffle pour former une sorte de bulle de verre, qu'il manipule en la faisant tourner pour lui donner la forme souhaitée, un flacon, un verre, une bouteille... Cette technique, à part des améliorations de détail, ne changera guère jusqu'au dix-neuvième siècle, lorsqu'on remplacera le bois par le charbon et que la fabrication du verre cessera d'être un art pour devenir une industrie.

L'installation d'une verrerie se faisait toujours à proximité des lieux où existaient en abondance les matériaux néces-

saires: du sable fin de bonne qualité et du bois pour chauffer les fours. Pour diminuer la température de fusion du sable (2000°) difficile à atteindre et surtout à maintenir avec du bois, sans une énorme dépense de combustible, on a très tôt utilisé ce qu'on appelle un « fondant » que l'on mélangeait au sable: soude d'origine minérale ou cendres végétales de salicornes ou de fougères, très riches en potasse (le verre de « fougère » était particulièrement apprécié au seizième siècle car il passait pour se briser ou s'opacifier lorsqu'on y versait du poison). On ajoutait au mélange une certaine quantité de verre cassé ou « groisil »: le recyclage du verre n'est donc pas une invention moderne...

L'atelier lui-même se composait d'un bâtiment rectangulaire ou même d'un simple appentis pour abriter le four. Celui-ci était façonné en terre réfractaire; on chargeait le combustible dans sa partie inférieure, et des ouvertures latérales à hauteur d'homme permettaient à plusieurs verriers de chauffer leurs creusets en même temps: ce sont les « places ». À l'inverse d'un four de potier qui doit pouvoir contenir toute la production destinée à cuire en une seule fois, un four de verrier est de petites dimensions, car il ne contient que les creusets appartenant aux divers membres de l'équipe.

À l'extérieur, devant le four, se trouvait l'aire où l'on broyait les matériaux, soude et groisil, et le « banc » où le maître-verrier façonnait puis achevait de polir verres, carafes et gobelets. L'outillage de base était simple: des creusets en terre réfractaire, appelés « pots », où cuisait et bouillonnait le verre en fusion, la « canne » pour le souffler, diverses pinces pour le manipuler, des « bardelles » ou barres métalliques parallèles pour soutenir la canne quand le verrier tourne et modèle la bulle de verre.

La fabrication et l'usage du verre se sont répandus très vite dans tout le monde antique, de l'Orient à la Gaule et à la

INTRODUCTION

Germanie. En Europe, à partir du Moyen Âge, ce sont les Vénitiens qui, à la faveur des croisades, sont entrés en contact avec des marchands orientaux et ont été initiés aux techniques des verriers du Moyen-Orient, de Syrie en particulier. Les Vénitiens produisent alors la verrerie la plus appréciée, mais ils préservent jalousement leurs secrets de fabrication et gardent ainsi le monopole de la verrerie fine. En effet les techniques restent assez simples et identiques partout pendant des siècles, mais la nature exacte des ingrédients, leur pureté, leurs proportions, le tour de main, bref ce qui fait de la verrerie un art, créent toute la différence entre un verre ordinaire grossier et un beau verre de qualité.

Des verriers italiens, transfuges de Murano ou de Gênes, sont les initiateurs des verriers de Provence et du Languedoc, parmi eux les de Ferre ou Ferri, véritable dynastie de verriers, dont un ancêtre est venu en France dès le quinzième siècle, appelé à la cour du roi René, puis anobli. Une branche des de Ferre établit des verreries dans la région de Grignan, à Citelles, à Montlucet, à Réauville, au Poët-Laval enfin.

Pendant plus de deux siècles, ce sont les de Ferre, souvent associés à d'autres grandes familles de verriers venus du Languedoc ou de Provence, comme les Châteauvieux, les d'Esclausels ou les Pellegrins, qui dominent la production du verre dans la région du Poët-Laval. Puis les de Ferre, trop sûrs peut-être de leur suprématie, par négligence, incapacité ou malchance, perdent peu à peu leurs biens au cours du dix-huitième siècle et cèdent la place aux Bouillane qui seront les derniers verriers encore actifs au Poët-Laval en 1789.

Or les Bouillane, nouveaux venus au Poët-Laval, n'ont aucun passé de verriers: ils descendent en effet d'une lignée de paysans et de bûcherons de la vallée de Quint, anoblis, d'après ce que rapporte la légende, vers la fin du douzième siècle pour avoir sauvé un jeune prince dauphinois des

griffes d'un ours. Ils sont nobles certes, mais sans fortune et sans espoir d'en acquérir jamais puisque leur noblesse leur interdit d'exercer un métier ou un commerce quelconques.

Pour Osée de Bouillane, le premier à s'installer au Poët-Laval, devenir verrier représente la meilleure, sinon la seule chance, de jamais faire fortune, car c'est un fils cadet, et les aînés sous l'Ancien Régime héritant en principe du patrimoine familial, les cadets sont souvent contraints de s'expatrier. Quelques décennies plus tard, il sera suivi dans les mêmes conditions par Étienne de Bouillane puis par Henri, le frère de ce dernier.

Le mariage à Grignan en 1690 d'Osée de Bouillane et d'Anne de Ferre scelle la fusion de ces deux familles d'anciens et de nouveaux verriers, qui vont s'associer et se marier entre elles tout au long du dix-huitième siècle.

Nous l'avons souligné, les Bouillane comme les de Ferre sont de noblesse ancienne, mais d'origine « civile » en quelque sorte, et c'est leur noblesse même qui leur permet d'exercer une profession. En effet le métier de verrier a une exigence essentielle qui sera respectée jusqu'en 1789 : pour être souffleur de verre et maître-verrier, il faut être noble et pouvoir le prouver en exhibant ses « preuves de noblesse ». C'est un paradoxe, lorsqu'on se souvient que tout métier manuel ou mercantile était interdit à un noble sous peine de déchoir !

On ne sait pas si, à l'origine, la verrerie conférait la noblesse – ce qui fut peut-être le cas du premier de Ferre venu en France – ou si elle était plutôt l'apanage exclusif des nobles. Les textes citent souvent les noms et titres d'un verrier en ajoutant qu'il « exerce l'art et science de verrerie » : la verrerie a donc été considérée à la fois comme un art du feu et comme une science mystérieuse, ayant leurs propres secrets et par là pouvant être exercés par des gentilshommes. Voici

INTRODUCTION

donc l'un des rares métiers manuels, avec celui de maître de forges, tous deux appartenant aux arts du feu, qu'un noble pouvait pratiquer sans déroger. La tradition veut que ce soit saint Louis qui ait institué cette dérogation pour les nobles sans fortune personnelle qui rentreraient ruinés des croisades.

Après lui, les rois de France vont renouveler régulièrement les décrets précisant les obligations et les privilèges des gentilshommes-verriers. En voici l'essentiel d'après la chartre octroyée par Charles VII aux verriers du Languedoc en 1445 :

– « Nul ne peut être verrier s'il n'est pas noble et né d'un père noble » (il ne s'agit bien sûr que des souffleurs et des maîtres-verriers; les manœuvres et les ouvriers qui s'affairaient dans l'atelier pour l'alimentation du four, le broyage des matières premières, les manutentions diverses, n'avaient pas besoin d'être nobles, même s'ils l'étaient parfois en cas de pénurie de main-d'œuvre). Cependant, on ne sait pourquoi, il n'était pas nécessaire d'être noble pour faire du verre plat, à vitres...

– « Aucun maître ne doit montrer ce métier à un roturier ou à un bâtard. » Pour entrer en apprentissage, il fallait présenter les preuves de sa noblesse; les pères faisaient parfois d'une pierre deux coups en produisant pour l'apprentissage de leur fils les pièces mêmes qui avaient servi de preuves pour les dispenser de payer certains impôts, pièces qui étaient régulièrement réclamées par les communautés et leurs consuls à cette petite noblesse sans pouvoir ni réelle fortune. On entrait en général très jeune en apprentissage: des garçons de neuf ou dix ans commencent déjà à « faire leur journée » et à gagner un salaire comme des ouvriers. L'apprentissage pouvait durer plus ou moins longtemps selon les dons de l'apprenti, une dizaine d'années parfois; on était d'abord « gamin », puis « souffleur » et enfin

« maître ». Les gentilshommes se réservaient l'exclusive fabrication des verres et des gobelets, alors que les bouteilles étaient laissées aux apprentis.

Il est également interdit dans les règlements des verriers provençaux et languedociens d'embaucher des « étrangers », c'est-à-dire des ouvriers venus d'une autre province, même s'ils sont nobles.

En contrepartie de ces obligations, les gentilshommes-verriers jouissent de tous les privilèges de la noblesse: exemption de certains impôts et de la multitude de taxes accablant le citoyen ordinaire, ainsi que franchise absolue en ce qui concerne les innombrables droits de péage et de douanes sur les matières nécessaires à leur activité comme sur leur production. Un exemplaire des « Privilèges des Gentilshommes-Verriers » fait partie de nos archives familiales, document abîmé, sali, déchiré, usé, comme s'il avait été maintes et maintes fois plié, déplié et porté dans une poche: c'était en effet une sorte de laissez-passer qu'il fallait produire à chaque barrière d'octroi ou de péage lors du transport des matières premières (soude, verre cassé, colorants...) et des verreries à vendre.

D'autre part, les verriers, du moins en Languedoc et en Dauphiné, sont pratiquement tous protestants, c'est une autre de leurs particularités; ce qui, après la révocation de l'édit de Nantes, va encore renforcer leurs liens de solidarité et leur originalité.

Ils représentent donc, aussi bien parmi la noblesse que dans le monde du travail, une caste tout à fait à part et relativement fermée, car ils travaillent et s'associent entre eux, épousent les filles d'autres verriers et entrent ainsi dans d'autres maisons dont ils peuvent apprendre les « secrets ».

Ils forment entre eux de puissantes associations avec, à leur tête, des syndics issus de grandes familles de verriers, qui

INTRODUCTION

règlent leurs litiges, veillent au paiement des cotisations, au respect des statuts et des règlements, vérifient la validité des preuves de noblesse et organisent des assemblées générales qui se réunissent tous les dix ans, car peu à peu la profession va se trouver confrontée à des problèmes qui iront s'aggravant au cours du dix-huitième siècle: déboisement intensif, crise économique, évolution des techniques et des mentalités.

Les dernières verreries de la région végètent à la fin du siècle, et au moment où éclate la Révolution, l'art de la verrerie tel qu'il était pratiqué depuis des siècles est de plus en plus délaissé. La nuit du 4 août entraîne l'abolition de tous les privilèges fiscaux et ouvre la profession à la concurrence, celle-ci d'autant plus rude que commencent à s'établir de grandes verreries industrielles fonctionnant au charbon de terre. Nos verriers continuent à travailler encore quelque temps parce qu'ils ont le savoir-faire; en 1802, il n'y a plus qu'une verrerie en activité au Poët-Laval, et à partir de cette date, tous les Bouillane, ci-devant nobles-verriers, se déclarent citoyens-agriculteurs devant le fisc et dans les actes d'état civil...